



LETTRE DES AMIS n° 190

ISSN 0299-8890

11, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE

Tél. le jeudi matin 05.62.26.85.72
e.mail c.humbert@wanadoo.fr
Site Internet perso.wanadoo.fr/christian.humbert/aahg

Tél. Archives départementales 05.34.31.19.70
Fax " " 05.34.31.19.71
Site Internet www.archives.cg31.fr
e.mail ad31@ifrance.com

• RENDEZ-VOUS

Date	Heure et Lieu	Type et Intervenant
Vendredi 11 Janvier 2002	17 h 00 Musée Saint-Raymond	Visite de l'exposition « L'Or de Toulouse » par Evelyne UGAGLIA Conservatrice du Musée
Mardi 15 janvier 2002	17 h 30 Archives départementales	Cours de paléographie par Mme Sophie Malavieille Conservatrice aux Archives Départementales destiné aux lecteurs débutants.
Jeudi 17 janvier 2002	17 h 30 Archives municipales	Cours de paléographie par Mr François Bordes Directeur des A.M. destiné aux lecteurs confirmés.
Samedi 19 janvier 2002	9 h 30 Archives départementales	Atelier de paléographie Animé par Paul Negro destiné aux lecteurs débutants.
Samedi 23 février 2002	10 h 00 Fondation Bemberg Hôtel d'Assézat	Visite thématique « Vertueuses ou libertines, images de la femme »

* EN CE DÉBUT D'ANNÉE

Pour la mythologie grecque, trois dieux présidèrent aux premiers temps, je devrais plutôt dire aux premiers non-temps du monde : Chaos, l'Abîme béant, Gaïa, la Terre et Eros, l'Amour.

Gaïa fit naître Ouranos, le Ciel étoilé, Ouréa, la Montagne et Pontos, la Mer. Elle s'unit d'amour ensuite avec Ouranos et engendra la race des Titans dont Mnémosyne, la Mémoire, Cronos, le Temps, et Rhéa. Mais Ouranos était quelque peu libidineux et Gaïa se lassa de devoir chaque nuit s'accoupler à lui pour engendrer de nouveaux êtres et elle fomenta un complot avec Cronos, qu'elle arma d'une faux avec laquelle il émascula son père, du sexe coupé et précipité dans la mer naquit Aphrodite, la plus belle des déesses. Cronos ayant pris les rênes du monde eut à son tour des descendants... qu'il avalait sitôt né. Jusqu'à ce que Rhéa, devenue son épouse, demandât à ses parents de trouver un stratagème pour sauver son dernier né du funeste destin que lui réservait son géniteur et c'est Gaïa elle-même qui accueillit Zeus à sa naissance et le cacha en Crète.

Devenu maître à son tour, après avoir détrôné Cronos, Zeus s'unit avec Mnémosyne durant neuf nuits. Et de chacune de ces nuits naquit une muse.

Parmi ces muses, une nous intéresse plus particulièrement, nous qui aimons l'Histoire, c'est Clio, « *Donneuse de gloire* » comme la surnomme Hésiode. Elle nous intéresse surtout, je pense, parce que même si, comme le chante Brassens ses trompettes sont « *bien mal embouchées* », c'est grâce à elle que nous pouvons aller quérir dans le passé un peu de cette lumière qui nous permettra d'éclairer les événements de notre présent en espérant illuminer notre avenir.

Certes, les événements que nous venons de vivre en cette fin d'année sont encore trop présents à nos esprits et malheureusement pour certains d'entre nous encore présents dans leurs cœur, voire dans leur chair, pour que Clio nous aide vraiment. Mais l'Histoire nous montre, et celle de Toulouse plus particulièrement, que l'homme a toujours su surmonter les épreuves que lui impose le destin et que chaque coup du sort est un aiguillon qui le fait avancer vers plus d'humanité.

C'est sur cette vision positive que je voudrais terminer l'année 2001 afin d'adresser à tous, Directrice et Directeurs des Services d'archives, Conservateurs et Conservatrices, personnel de ces Services et Amis de notre Association mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2002.

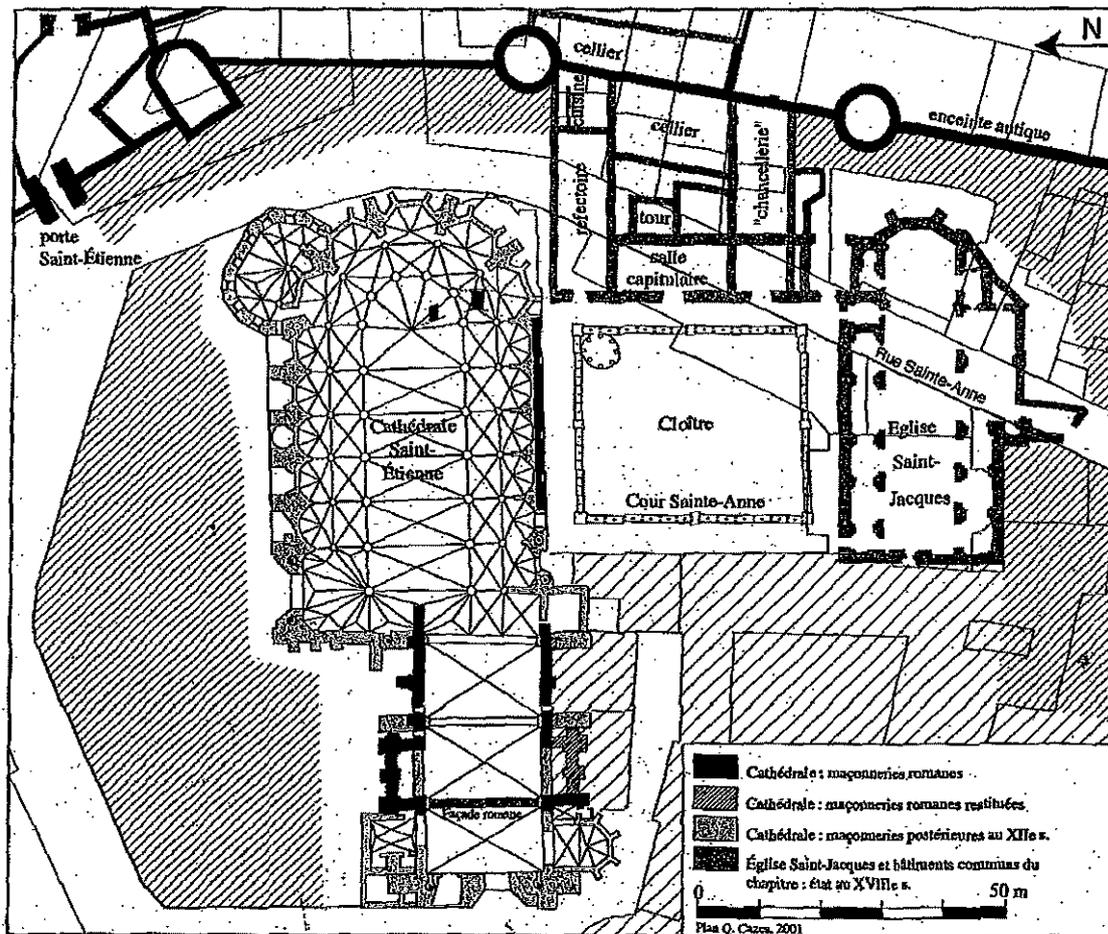
A l'an qué ven...

* REMERCIEMENTS

Le Président, le Conseil d'Administration et tous les amis présents le samedi 15 décembre à la visite de la Cathédrale Saint-Étienne remercient vivement Quitterie Cazes pour le temps qu'elle a bien voulu nous consacrer malgré la froidure de ce samedi de décembre qu'elle a si bien su nous faire oublier.

Comme promis lors de cette visite, le plan qui nous a été remis est publié ci-dessous.

Rappelons également que l'ouvrage de Quitterie Cazes « *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse* », qui est en fait sa thèse de doctorat présentée en 1993, sous la direction de Monsieur le Professeur Y. Bruand à l'UTM, a été édité en 1998 par le Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, La Cité, 22 rue du Plô, 11000 Carcassonne, tél. 04 68 71 21 17



La cathédrale et le quartier canonial remis en situation sur les constructions actuelles

Complétons cette intéressante visite par la **Chronologie des évêques de Toulouse** qui suit, donné à titre indicatif, certaines erreurs pouvant y figurer du fait de la difficulté d'établir une liste complète des premiers évêques¹.

1	Saint Saturnin	vers 250	25	Pierre Roger	1018-1031
2	Mamertin ?		26	Arnaud I	1031-1035
3	Saint Hilaire	300	27	Bernard II	1035-1040
4	Rhodanius	350-358	28	Hugues II	1041-1044
5	Saint Sylve		29	Arnaud II	1045-1059
6	Saint Exupère	405-411	30	Durand de Bredon	1059-1070
?	David		31	Izarn	1071-1105
7	Maxime		32	Amélius Raymond du Puy	1105-1139
8	Héraclus	506	33	Raymond de Lautec	1140-1163
9	Magnulfe	585	34	Bernard Bonhomme	1163-1164
10	Villegisèle	614-626	35	Géraud de Labarthe	1164-1170
11	Saint Erembert	657	36	Hugues III	1170-1175
12	Saint Germier	694/695	37	Bertrand de Villemur	1175-1178
13	Arricius	785	38	Gosselin	1178

¹ Voir à ce sujet l'article de Patrice Cabau dans le tome LIX (1999) des Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

14	Mancion	798	39	Fulcrand	1179-1200
15	Samuël	843	40	Raymond de Rabastens	1202-1205
16	Salomon	857	41	Foulques de Marseille	1206-1231
17	Hélissachar	861	42	Raymond du Falga	1232-1270
18	Bernard	883-890	43	Bertrand de l'Isle	1270-1286
19	Armandus	903-925	44	Hugues Mascaron	1286-1296
20	Hugues I	926-972	45	Saint Louis d'Anjou	1296-1297
21	Atton	973-974	46	Arnaud-Roger de Comminges	1297-1298
22	Issolus	974-986	47	Pierre de la Chapelle-Taillefer	1298-1305
23	Attus	990-1000	48	Gaillard de Preyssac	1305-1317
24	Raymond I	1004-1010			

Après 1317, l'évêché de Toulouse fut démembré en 6 et devint un archévêché.

* NOUVELLES DES ASSOCIATIONS AMIES

Les Amis du Musée Saint-Raymond

L'Assemblée générale de l'association s'est déroulée le samedi 8 décembre dernier et a été suivie d'une conférence de monsieur Christian Landes, conservateur du musée de Lattes, près de Montpellier. Nous ne saurions trop inviter nos Amis qui en ont la possibilité d'aller visiter l'exposition qui s'y tient actuellement.

Les Amis du Musée Saint-Raymond c'est aussi la publication du bulletin « *Le Jardin des Antiques* », dont nous venons de recevoir le numéro 31 qui contient un article expliquant son nom. Notons également une intéressante communication de l'abbé Georges Bacrabère sur « *L'Aqueduc de la Reine Pédauque à Toulouse* » ainsi qu'une contribution du Professeur Daniel Blanc « *Remonter le temps avec le carbone 14* » qui prouve, s'il en était besoin, que les Sciences exactes peuvent faire bon ménage avec l'Histoire.

* A VOIR ...

Nous organisons, nos Amis qui y participent régulièrement le savent, des visites d'exposition lorsque nous le pouvons. Mais la vie culturelle de notre région étant d'une richesse parfois excessive, nous sommes obligés de faire des choix... et de ne pas répondre à certaines sollicitations.

Ainsi par exemple de l'exposition du musée des Jacobins « *L'Or des Amazones* », ou celle qu'organise le Musée des Beaux-Arts du Château de Foucaud, avenue Dom Vaysette à GAILLAC, « *Visages-Spectacles Toulouse Lautrec* » du 16 décembre 2001 au 17 mars 2002. Gageons que nos Amis ne manqueront pas de visiter par eux-même ces intéressantes manifestations.

* CONFÉRENCES DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

La journée se met petit à petit en place, la prochaine « Lettre des Amis » vous en donnera le programme définitif. Pour l'instant, nous pouvons annoncer que nous aurons très probablement des communications sur « Antonin Perbosc et le village-frontière de Comberouger », « Lacombe Saint-Michel et Saint Michel de Vax », « Claude Augé, le père des Larousse », « Isabelle Sandy, romancière ariégeoise », « Le Chanoine Maurice Garrigou et le Collège de Foix », ainsi qu'un diaporama sur « Pétronille de Bigorre, Comtesse d'Oc et d'Oïl » suivi d'un débat sur la famille et les événements de la vie au

Moyen-Âge. Un repas à midi pris dans un restaurant proche nous permettra d'allier Esprit et Matière.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE 212

De sources universitaires : un comte de Toulouse aurait utilisé le mot « *tabes* » pour désigner les plaies de la peste.

Il serait tout à fait concevable que ce terme latin-occitan se soit transformé en « *tapes* » ou « *taps* » (comme, de nos jours, nous pouvons entendre « *taple* » pour « *table* »...).

* LE GRAND PRIEURÉ DE TOULOUSE

Ce Grand Prieuré a fait l'objet de notre atelier d'Initiation à la Recherche du samedi 8 décembre dernier. Nous commençons la publication des interventions qui y ont été faites en commençant, pourquoi pas, par la dernière, celle de notre Amis Jean Rousseau.

L'histoire du Grand Prieuré de Toulouse intéresse directement Tournefeuille, puisque l'établissement de Laramet a été rattaché au village à La Révolution.

Une première approche de l'histoire du Grand Prieuré peut être effectuée grâce à :

- M. A. du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse, Toulouse 1883, Marseille 1978.

On n'y trouvera cependant que peu de détails sur chacun des établissements.

Certains de ces établissements ont fait l'objet d'une monographie au XIX^e siècle ou au début du XX^e. C'est le cas de Laramet qui a été étudié par

- Raymont Corraze (Abbé), Etude historique sur le fief et la forêt de Laramet (1134-1791), Toulouse, 1912.

L'abbé Corraze s'est intéressé surtout aux côtés religieux et juridiques de l'histoire de Laramet. Il faut donc se plonger dans les archives si l'on veut trouver des renseignements que nos prédécesseurs ont négligés.

Il y a près de 10 ans dans les « *Mélanges historiques midi-pyrénéens* » j'ai relaté quelques procès dans lesquels l'Ordre de Malte était demandeur. Certains sont mentionnés dans les archives de l'ordre comme ADHG H 361 et H 184, d'autres dans la série du Parlement de Toulouse tel ADHG B 6.

Les hasards des prospections ou du bouche à oreille m'ont fait découvrir un document aux Archives Municipales de Toulouse : AA 65, p457 à 467.

Ce document est très intéressant car outre le procès entre le frère Dubosc et Louis Ninard (ou Nivard) seigneur de Tournefeuille, il relate la construction du château de Tournefeuille, avant 1485, et sans l'autorisation du Roi. De plus il mentionne les premiers consuls connus.

Pour la période moderne, une série de visites permet de tracer l'histoire de l'établissement et sa scission en quatre grands domaines : La grange de Laramet, le Petit Marquisat, le Grand Marquisat et la Borde Neuve de Laramet.

Restent les archives du Moyen-Age. Ici, les choses se corsent un peu : elles sont en latin avec force abréviations. Il faut donc des dictionnaires : des abréviations (Cappelli *D Lexicon Abbrviaturarum*), de latin classique (Gaffiot), de latin médiéval (Niermeyer par exemple) mais aussi de langue d'Oc.

Pour les courageux, il existe des « manuels pour grands débutants » comme « Apprendre le latin médiéval » de Monique Gouillet et Michel Parisse, Picard, 1996.

Il ne s'agit pas ici de donner des résultats de recherche mais de montrer quel genre de renseignements on peut tirer des chartes.

Dans les chartes de donation ou dans celles relatant un accord entre parties, nous trouvons les noms des deux parties ainsi que les noms des témoins et des rédacteurs. La charte 35 de Laramet ne donne pas moins de 34 noms de personnages de la région toulousaine. Elle porte aussi 4 dates différentes : 1208, 1303, 1329, 1332. Il s'agit donc d'une charte qui a été recopiée plusieurs fois.

Les dates sont complétées par les noms des rois de France, comtes de Toulouse et évêques ou archevêques de Toulouse, ainsi

- en 1208 - Philippe roi, Raimond comte, Folquet évêque,
- en 1303 - Philippe roi, Pierre évêque
- en 1329 - Philippe roi, Jean archevêque
- en 1332 - Philippe roi, Guilhem archevêque.

Il s'agit de Philippe II, Philippe IV et Philippe VI.

Les toponymes relevés dans les chartes sont souvent très intéressants.

Avec la charte 1 de Laramet, « baro de chasterpug » donne à l'ordre du Temple toutes les terres qu'il possède « inter togius et alsavius et inter alodius de miniac et de rameto », donc entre le Touch et l'Aussau, et entre les lieux de Miniac et de Laramet.

Les chartes 2, 3, 4 sont quasi identiques. Elles nous apprennent l'existence d'une église Sainte Marie de Laramet. Elles nous signalent aussi que la famille de L'Isle-Jourdain possédait des terres à Laramet dont 8 arpents de vignes. Les membres de cette famille cités dans la charte sont : Wilhemus archevêque de Auch, Vital de Iscio, Bernardus-iordanis, sa femme Wilhema, son fils Iordans (soit Guilhem, Vital, Bernard-Jourdain, Guilhema, Jourdain).

Le site de Iscio ou Ictium est resté longtemps inconnu. On l'assimile maintenant au site de La Gravette (commune de L'Isle-Jourdain) fouillé il y a quelques années.

Les archéologues y ont découvert une nécropole gallo-romaine, les traces d'une agglomération avec une église paléochrétienne, une basilique et puis une église romane. La petite cité disparut subitement par transfert de la population et des matériaux à L'Isle-Jourdain à l'époque des bastides.

La charte 6 parle de cazals (jardin et maison) le long d'une voie publique allant jusqu'au Touch.

La charte 15 cite l'honneur (fief) de Quint, allant de Laramet jusqu'à la croix de Saint-Giles. Deux bulles papales confirment, en 1190 et 1240, l'église Saint-Pierre-de-Quint comme prieuré du monastère de la Dorade.

Il faut attendre un document de 1286 pour voir apparaître explicitement l'honneur de « Torno-folio ».

La charte 56, datée de 1313, fait l'inventaire des biens laissés par les Templiers arrêtés en 1307. Elle est assez grande 35 x 80 cm et est rédigée dans un latin, disons, assez folklorique.

Beaucoup des vêtements et des objets recensés étaient « debiles » (faible ou usé) ou « ruptes » (rompu), de valeur modique sinon nulle.

Citons comme exemples :

unum mantellum de sargua alba	un manteau de serge blanche
unam capam bruna	une cape brune
tres pignassas de ferro	trois haches de fer
unum pic de ferro	un pic de fer
duos rastellos de ligno	deux râtaux de bois
unum payroletum de cupra	un petit chaudron de cuivre

l'ordonnance du Roi du 23 juin 1819, dont les dispositions sont ramenées dans la circulaire de M. le Préfet du 17 juillet 1823, insérée au Recueil des Actes administratifs, N° 461, page 86.

Et d'abord, j'ouvre la matrice foncière et je trouve, article 43, que la commune possédait il y a 30 ans les N° 128, 180, 231, 350, 391, 392 et 393 de la section A, comprenant tout le village jusqu'à Bernadet⁴ ; le N° 224 de la section D et le N° 243 de la section E. Voilà donc des propriétés communales ayant chacune leur revenu imposable, et qui devraient être comprises au rôle, sauf celles légalement vendues; et pourtant elles n'y figurent pas. Dès lors on a pu croire que la commune n'a jamais rien possédé et ne possède rien . . . il en est autrement, Monsieur le Maire: les N° 128 et 180 de la section A, ayant le 1° une contenance de 21 a 34 ca et un revenu de 1 F 80 c; et le second 14 a 22 ca et un revenu de 1 F 25 c, ne sont pas entièrement vendus. L'ordonnance royale du 10 octobre 1816, d'après laquelle le communal de la Pradette a été adjugé le 6 janvier 1817 au sieur Pérès, n'exprime qu'une contenance de 14 a 22 ca et par conséquent ne s'appliquait qu'au n° 180, même avec distraction d'une portion réservée par la commune pour construction d'un abattoir; et cela est si vrai que sur l'état de section on lit sur ce même n° 180 « chargé M. Pérès de 7 bx 1/2 et pour un revenu de 1 F 17 c, le 15 janvier 1819 ». Pourquoi le surplus, ainsi que les autres biens ne sont-ils pas restés imposés sous le nom de la commune ? Ils sont pourtant sa propriété et vous ne pourrez vous dispenser, Monsieur le Maire, d'en donner l'indication au géomètre à l'époque prochaine des opérations du cadastre parcellaire⁵. Il y a ici une circonstance si surprenante, et dont on ne peut se rendre raison, qu'on soit parvenu à faire éliminer des matrices du rôle déposées à la Direction des biens clairement énoncés sur la matrice foncière ! . . .

Quant au N° 128 dont le sieur Pérès provoqua la vente par pétition jointe au dossier et d'après l'estimation de l'ingénieur Lafferrerie, elle fut consommée au prix de 275 F 11 c le 29 janvier suivant par le Maire et aux enchères, circonstance qui paraîtrait la frapper de nullité, comme illégale; car l'arrêté de M. le Préfet autorisant l'aliénation dût être surpris à sa religion. Et pourquoi la mention du chargement sur ce N° n'y est-elle pas exprimée comme sur le N° précédent ? ... Les N° 251 et 350 sont deux hangars communaux; le N° 391 est l'église; le N° 392, le cimetière. Nous voici au N° 393: Maison commune; on lit en marge du N° (quoique bâtonnée) « s'est chargé M. Joseph François Jacques Derrius du présent article le 24 mai 1812. Néant⁶ ». Se charger de la Maison Commune ! Et qui l'a vendue ? Qui a pu la vendre ?⁷ Elles n'ont pas été vendues à Cugnaux, à Portet, à Tournefeuille ... J'ouvre le sommier des biens communaux vendus par l'État, déposé au bureau de M. le Directeur des Domaines du Roi, et il n'existe aucune trace de la vente de la Maison Commune de Plaisance; et pourtant le budget comprend une allocation pour loyer de la Maison Commune en faveur de Mme VVe Lacoste....

La citation que vous allez donner, Monsieur le Maire, en délaissement des biens communaux usurpés, portés à la matrice foncière, produira sans doute l'exhibition des titres, et alors nous les soumettrons à qui de droit pour juger de leur validité.

J'arrive au N° 224 de la section D, ayant une contenance de 28 a 44 ca et un revenu imposable de 2 F 50, et je lis en marge « Chargé M. Comère du présent article le 17 janvier 1819 ». Et qui a vendu à M. Comère, aujourd'hui représenté par M. de Monvoisin ? Où est le titre de propriété ? Il n'en existe pas, et la complaisance seule,

⁴ L'auteur fait référence à l'état des sections de l'an VII.

⁵ Allusion à l'élaboration du cadastre dit cadastre napoléonien qui sera terminé en 1832 à Plaisance.

⁶ Ce mot « néant » s'applique au montant du revenu.

⁷ L'histoire de la maison commune de Plaisance fera l'objet d'une note ultérieure.

pour ne pas me servir d'autres termes, a pu masquer ainsi une usurpation aussi manifeste.... Vos devoirs, Monsieur le Maire, et plus encore la confiance de M. le Préfet, ont déjà tracé la marche que vous allez suivre à ce sujet.

Je termine cette trop longue lettre par une pénible réflexion: que la loi du 20 mars 1813, ordonnant la vente des biens communaux, réservait aux communes ceux de ces biens qui ne produisaient pas de revenu et par conséquent n'étaient pas affermés, et dès lors le N° 243 de la section E, ayant une contenance de 2 ha 09 a 72 ca (près de 4 arpents) n'aurait pas dû être vendu; il le fut pourtant le 28 octobre 1815 à un sieur Baudet de Toulouse et pour le prix de 405 F, comme l'indique le sommier des ventes déposé à la direction des Domaines. Il existe même une différence assez grande dans la contenance vendue, comparée à celle exprimée à la matrice foncière; celle-ci offre 2 ha 09 a 72 ca et la vente ne mentionne qu'un hectare 60 ares, resterait donc 49 a 72 comme propriété communale; il vous sera aisé, Monsieur le Maire, de vérifier les faits en exigeant la production du titre du détenteur actuel (Palais du Sénéchal, vente par licitation 27 décembre 1827). Toutefois dois-je reproduire ici la note inscrite sur le sommier des ventes et qui a trait au vacant dont s'agit; elle est conçue en ces termes: « Cet immeuble n'est point affermé; mais M. le Maire apprécie son revenu à 17 F et affirme que ce vacant, n'étant pas joui en commun, les habitants n'en retirent aucun avantage ».

Feu le chevalier de Bayne de Rayssac priva donc la commune, par sa légère affirmation, d'une propriété que le sieur Baudet ou ayant cause ne céda peut-être pas au même prix à feu sieur Denis Duprat, aujourd'hui représenté par M. Barthez; mais il serait difficile d'en offrir le chiffre exact, alors que les registres du receveur de l'enregistrement compulsés, ne contiennent ni mention d'acte public, ni enregistrement de police privée. Il serait heureux que M. le secrétaire greffier de la commune, qui a inscrit la mutation sur le livre de section le 10 mai 1818, pût se rappeler en vertu de quel titre il opéra. Quoiqu'il en soit, on serait fondé à croire que les intérêts de la commune furent encore peu ménagés dans cette circonstance.

Telle est, Monsieur le Maire, la position de la commune de Plaisance sous le rapport de ses biens. J'ai dû par devoir rechercher si, avant mon entrée en exercice, il s'était glissé quelque illégalité dans le service préjudiciant à ses intérêts, et en conséquence, je me suis déterminé à vous écrire la présente lorsque des notions positives m'ont démontré que je trahirais la confiance du gouvernement si je ne signalais à l'autorité supérieure tout ce qui a pu nuire à l'établissement auprès duquel l'arrêté du gouvernement du 19 vendémiaire an 12 me place comme sentinelle responsable.

Je vous prie, Monsieur le Maire de vouloir bien m'accuser réception de cette lettre dont j'adresse copie à Monsieur le Préfet pour ma garantie.

Veillez bien également agréer l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le perceuteur receveur municipal de la commune de Plaisance,
Signé L. Pozac

Les suites

Le registre des délibérations de la commune de Plaisance (A. M. IDI.4) nous rapporte la réaction du maire.

Le 9 juillet 1832, MAYRAN, maire en fonction, notifie à Monsieur de Monvoisin détenteur de la parcelle n° 224, section D, d'une contenance de 2-3 ares 44 centiares, d'avoir à *abandonner à ladite commune de Plaisance ledit lopin de communal dans le délai de huit jours à compter de la date de la présente notification.*

Le 7 août suivant, le maire, constatant que Monsieur Barthès jouit aujourd'hui d'un vacant en terre de trois arpents deux quarts et six boisseaux, alors que *d'après le procès*

verbal d'adjudication en date du 28 octobre 1815 il a été vendu au sieur Duprat Denis, propriétaire à Boissetis, une contenance de terrain communal de un hectare soixante mètres carrés et qu'il a pris les confronts de toute la pièce, notifie audit Monsieur Barthès à abandonner à ladite commune de Plaisance le surplus de la contenance dudit lopin de communal dans le délai de huit jours à compter de la date de la présente notification.

Ces sommations n'ont pas été suivi d'effet puisque le maire adresse la lettre suivante au préfet à la date 17 août 1832:

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint un extrait de la délibération prise par le conseil municipal de la commune de Plaisance relativement à l'usurpation de biens communaux: quant à celui qui est joui par Monsieur de Monvoisin. nous n'avons pour titre qu'un article communal porté sur les sections qui ont été faites postérieurement au cadastre dans lequel ledit article n'est pas porté; alors je pense que nous n'avons pas de titre suffisant pour attaquer Mr de Monvoisin.

Tant à celui de M Barthès dont s'agit, il est porté sur le cadastre et sur les sections un article communal de contenance de trois arpents deux quarts et six boisseaux dont il fut vendu le 28 octobre 1815 un hectare soixante mètres carrés dudit communal et ont pris les confronts de toute la pièce. C'est à vous, M le Préfet, à faire décider si la contradiction qui existe dans le procès-verbal d'adjudication entre la désignation de contenance et les confrontations peuvent être un point suffisant de défense pour que la commune rentre en possession du surplus du dit communal; tant aux fonds pécuniers, la commune n'en a point, mais il y a un propriétaire qui s'est offert de faire les avances, si toutefois il faut soumettre le décision aux tribunaux.

Agréer, M le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Le maire MAYRAN

Michel HENRY